

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-105-211

Déposé le : 26.05.20

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Transitions écologique et numérique : quelle stratégie pour l'emploi et la formation continue ?

Texte déposé

Les transitions écologique et numérique sont des évolutions majeures qui révolutionnent notre société. Elles imposent de nouveaux modèles économiques et sociaux en introduisant de nouveaux usages, technologies, modes d'organisation de la production et du travail ainsi que de nouveaux modes de consommation. Elles transforment les métiers et nécessitent l'acquisition de nouvelles compétences, notamment au travers de la formation professionnelle, initiale et continue.

Les pouvoirs publics doivent être les initiateurs des processus et des stratégies d'accompagnement de ces transitions qui vont toucher tous les métiers, manuels et intellectuels, au-delà même de ceux liés à la protection de l'environnement, à la gestion des ressources naturelles ou à l'informatique. De nouveaux métiers apparaissent, d'autres sont amenés à disparaître ou à traverser des changements profonds.

Le Canton de Vaud a déjà fait ce constat pour ce qui concerne la transition numérique, en mettant en avant un projet d'éducation au numérique. Mais les efforts faits dans le cadre des écoles restent encore à faire au sein des entreprises.

La conception cantonale de l'énergie fait aussi le constat que transition énergétique va générer de l'emploi. Mais avons-nous suffisamment de personnel formé pour l'isolement de nos bâtiments ou l'installation de panneaux solaires ? Est-ce que nos (futur-e-s) architectes maîtrisent les techniques de construction écologiques ? Comment pourront les garagistes se reconverter quand le transfert modal

aboutira à une diminution du nombre d'automobilistes ? Comment former les concierges à économiser de l'énergie en réglant le chauffage des immeubles ? Plusieurs administrations travaillent en ce moment sur des plans climat. Est-ce que le personnel des administrations cantonales et communales est suffisamment formé pour accompagner la transition écologique ? Et comment soutenir les petites et moyennes entreprises à faire face à cette transition ?

Il est donc indispensable d'intégrer dans la stratégie de développement économique conduite par le Canton l'enrichissement en compétences et en qualifications des travailleuses et travailleurs dans ces domaines. En d'autres termes, il faut accompagner la transformation des emplois par une offre de formation (initiale, supérieure), professionnelle et/ou continue, forte et cohérente. Avons-nous aujourd'hui une offre suffisamment intéressante et pertinente de formations dans les domaines du numérique et de la durabilité pour faire face à ces défis ?

Nous avons la chance d'avoir dans le canton des hautes écoles qui effectuent une grande diversité de recherches dans ces domaines. Comment valoriser les derniers savoirs acquis par la recherche dans des nouvelles techniques et méthodes de travail ?

Enfin, la formation (et surtout la formation continue) doit être accessible au plus grand nombre de travailleuses et travailleurs. L'annuaire statistique vaudois (p 323-324) nous renseigne sur les données du *Microrecensement formation de base et formation continue 2016*. On y apprend que 56% de la population résidente permanente âgée de 25 à 64 ans ont suivi une formation continue dans le cadre de leur activité professionnelle en 2016. Cette proportion descend à 54.3% pour les femmes et à 44% pour les plus de 55 ans. Pour les personnes avec un niveau de formation ne dépassant pas l'école obligatoire, elle est estimée à seulement 24.8%. L'informatique est le thème de formation le plus cité, mais ne correspond qu'à 15.2% des formations suivies. Le recensement ne mentionne pas la transition écologique comme thématique de formation. Les principaux obstacles aux activités de formation continue cités sont le manque de temps (57.3%) et les coûts trop élevés (33.3%), les horaires (24.5%), les contraintes familiales (22.6%) et le manque d'offre de formation appropriée (19.8%).

Nous devons ainsi veiller à l'égalité des chances, notamment dans l'accès à la formation continue qualifiante. L'intégration des personnes qui, pour différentes raisons, ont plus de difficulté à acquérir, consolider et améliorer leurs compétences, doit être une véritable priorité. Acquérir ces nouvelles compétences ne doit pas être de la seule responsabilité des travailleuses et des travailleurs, mais aussi des entreprises, des pouvoirs publics et des acteurs de la formation. Surtout, le coût temporel et financier de la formation ne doit pas être seulement imputée aux employé·e·s. Nous devons éviter la déqualification, source de rupture sociale. La formation continue contribue à diminuer les risques de chômage et permet de diminuer les charges sociales de l'État.

La Constitution vaudoise prévoit l'encouragement de la formation continue par l'Etat :

Art. 49 Formation des adultes

Formation des adultes

¹ L'État encourage la formation permanente et la formation continue.

² Il prend des mesures permettant à tout adulte d'acquérir des connaissances et une formation professionnelle initiale.

Le présent postulat demande au Conseil d'État d'établir une stratégie alliant les transitions écologique et numérique et la formation dans une perspective de durabilité des emplois d'égalité des chances. Notamment, il demande que le canton soit doté d'une offre de formation, notamment continue, sur la durabilité et le numérique qui répond aux besoins de notre société actuelle et que soit accessible. Une telle stratégie devrait être conduite en partenariat avec les hautes écoles afin de valoriser le savoir acquis par la recherche effectuée dans notre canton.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures X

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures ⌈

(c) prise en considération immédiate ⌈

Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

Carvalho, Carine

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Poséidon C. Carvalho

Aminian Taraneh	X	Chevalley Christine	Evéquoz Séverine
Aschwanden Sergei		Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Attinger Doepper Claire	X	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne		Chollet Jean-Luc	Fonjallaz Pierre
Balet Stéphane	X	Christen Jérôme	Freymond Isabelle X
Baux Céline		Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre		Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Betschart Anne Sophie	X	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues X
Bettschart-Narbel Florence		Courdesse Régis	Gaudard Guy
Bezençon Jean-Luc		Creteigny Laurence	Gay Maurice
Bolay Nicolas		Croci Torti Nicolas	Genoud Alice
Bouverat Arnaud	X	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bovay Alain		Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien		Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier		Démétriadès Alexandre	X
Butera Sonya		Desarzens Eliane	X
Byrne Garelli Josephine		Dessemontet Pierre	X
Cachin Jean-François		Devaud Grégory	Glauser Nicolas
Cala Sébastien	X	Develey Daniel	Glautre Yann
Cardinaux François		Dubois Carole	Gross Florence
Carrard Jean-Daniel		Ducommun Philippe	Guarna Salvatore X
Carvalho Carine		Durussel José	Induni Valérie X
Chapuisat Jean-François		Echenard Cédric	X
Cherbuin Amélie	X	Eggenberger Julien	X
Cherubini Alberto	X	Epars Olivier	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Jobin Philippe	Neumann Sarah ☒	Ryf Monique ☒
Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Schaller Graziella
Karlen Dylan	Nicod Bernard	Schelker Carole
Keller Vincent	Nicolet Jean-Marc	Simonin Patrick
Labouchère Catherine	Paccaud Yves ☒	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pahud Yvan	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pedroli Sébastien ☒	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Pernoud Pierre André	Studer Léonard
Mahaim Raphaël	Petermann Olivier	Stürner Felix
Marion Axel	Podio Sylvie	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Pointet Cloé	Thalmann Muriel ☒
Mattenberger Nicolas ☒	Probst Delphine ☒	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Radice Jean-Louis	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Räss Etienne	Trolliet Daniel ☒
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette ☒	Tschopp Jean ☒
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Venezelos Vassilis
Melly Serge	Richard Claire	Volet Pierre
Métraux-Botteron Anne-Laure	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Meystre Gilles	Rime Anne-Lise	Vuilleumier Marc
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam ☒	Weidmann Yenny Chantal
Misiego Céline	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane ☒	Ruch Daniel	Zünd Georges
Mottier Pierre François	Rydlö Alexandre ☒	Zwahlen Pierre